

**PROGRAMME COMMERCIAL  
« SERVICES À L'IMPLANTATION DES  
ÉLECTROTECHNOLOGIES (SIE) »**



## **1. INTRODUCTION**

1 Par sa décision D-2001-65 du 6 mars 2001, la Régie approuve la reconduction  
2 du programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies »  
3 (SIE) pour une durée de 24 mois. Cette prolongation correspond à la deuxième  
4 phase du programme. Le programme SIE s'est terminé le 31 décembre 2004<sup>1</sup>.  
5 Depuis 2006, le Distributeur fait état du suivi des garanties de prêt du programme  
6 SIE 2<sup>2</sup>.

## **2. GARANTIES DE PRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2007**

7 À la fin du programme SIE 2, 26 prêts d'une valeur totale de 15 958 835 \$  
8 avaient été soutenus par le Distributeur. Le montant octroyé en garanties de prêt  
9 s'élevait à 11 643 254 \$. Au 31 décembre 2008, le solde de ces garanties de prêt  
10 se chiffrait à 502 806 \$.

11 Au 31 décembre 2008, les prêts actifs sont au nombre de quatre, alors que vingt-  
12 deux prêts sont terminés. Parmi ces derniers, dix-sept prêts ont été entièrement  
13 remboursés, tandis que cinq prêts ont été versés aux mauvaises créances.

14 En ce qui a trait aux mauvaises créances de 2008, un montant en litige de  
15 277 658 \$ est réclamé au Distributeur par l'institution financière prêteuse pour un  
16 dossier. Pour les quatre autres dossiers, le Distributeur a versé un montant de  
17 1 462 379 \$ en compensation, dont 123 121 \$ en 2008. En tenant compte du  
18 solde résiduel des valeurs des garanties des prêts encore actifs et de leur durée  
19 résiduelle, le Distributeur provisionne au titre de mauvaises créances en 2008,  
20 une somme additionnelle de 34 617 \$, pour un total de 312 275 \$.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de son rapport annuel 2005, le Distributeur a produit un suivi faisant état des résultats cumulés depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005.

<sup>2</sup> La période de remboursement sous garantie n'excédant pas sept ans, la date d'échéance des dernières garanties de prêt est 2011, à l'exception d'un projet, dont la garantie de prêt est maintenant révoquée, pour lequel la date était reportée en 2012.

- 1 Le montant total prévu des mauvaises créances de SIE 2 s'élève maintenant à
- 2 1 774 654 \$.